

INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

A RETOURNER IMPERATIVEMENT SOUS 8 JOURS

En partie de classement, les frais de déplacements ne sont remboursés qu'au-delà de **350 kms.**
En partie éliminatoire, les frais de déplacements ne sont remboursés qu'au-delà de **150 kms.**

NOM DU CLUB

SPECIALITE

CATEGORIE

LIEU DE LA RENCONTRE

DATE DE LA RENCONTRE

FORMATION DE L'EQUIPE

.....
.....
.....
.....
.....

EQUIPE N°

NOMBRE de KMS ALLER / RETOUR kms

PARTIE DE CLASSEMENT

PARTIE ELIMINATOIRE

} cocher la case correspondante

Merci de préciser : Barrage 1/8 Finale 1/4 Finale 1/2 Finale Finale

NOM DU DELEGUE SPORTIF SIGNATURE

FAIT A , LE

A adresser à par mail à : comptabilite@ffpb.net

par courrier à : FFPB - B.P. 816 - 60, Avenue Dubrocq - 64108 Bayonne Cedex
Tél. : 05.59.59.22.34 / Internet : www.ffpb.net